

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MULHOUSE - 6852 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 22/02/2024 - 1761 - 2004 B 00295 - 452 906 944 - 4 PATTES PARADISE

22 FEV. 2024

04 B 295
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

Date d'enregistrement au Greffe

N° DU DEPOT 24/1761

LE GREFFIER

EURL 4 PATTES PARADISE
15 ESPACE CENTRE VILLAGE

68490 CHALAMPE

*copie
certificat
la gérance*

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/05/2022 au 30/04/2023

Cabinet AJ-EXPERTISE

9 Avenue de Bruxelles

68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM

Téléphone 0614636448

Télécopie

Numéro SIRET 80932538400026

Etats financiers au 30/04/2023

Bilan

Bilan

Actif

Etat exprimé en euros

		30/04/2023			30/04/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles	29 422	28 542	880	1 419
	Immobilisations financières (1)				
	Total I	29 422	28 542	880	1 419
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production	994		994	680
	Marchandises	1 674		1 674	539
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)	50		50	
	Autres créances (3)	328		328	5
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	11 753		11 753	13 826
	Charges constatées d'avance	42		42	
Total II		14 841		14 841	15 049
Total général I + II		44 264	28 542	15 722	16 469

Passif

		30/04/2023	30/04/2022
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	2 000	2 000
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale	200	200
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(5 139)	188
	RESULTAT DE L'EXERCICE	2 551	(5 328)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total I		(388)	(2 939)
Provisions pour risques et charges			
Total II			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	7 526	10 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		
	Autres dettes	8 584	9 408
	Produits constatés d'avance		
Total III		16 110	19 408
Total général I+II+III		15 722	16 469

(1) Dont immobilisations financières - 1 an
 (2) Dont créances à plus d'un an
 (3) Dont comptes courants associés débiteurs

(4) Dont dettes à plus d'un an
 Coût de revient des immobilisations acquises
 Prix de vente hors TVA des immob. cédées

Etats financiers au 30/04/2023

Compte de Résultat

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

30/04/2023

30/04/2022

RESULTAT COMPTABLE	Export	12 mois	12 mois
Ventes de marchandises		5 207	3 842
Production vendue (Biens)			
Production vendue (Services et Travaux)		69 430	67 436
Productions stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		730	6
Total des produits d'exploitation		75 367	71 284
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		3 706	2 331
Variation de stock (marchandises)		(1 136)	1
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		5 464	5 828
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		(314)	270
Autres achats et charges externes		22 451	20 466
Impôts, taxes et versements assimilés		1 530	2 364
Rémunérations du personnel		33 192	36 168
Charges sociales		7 358	8 661
Dotations aux amortissements et dépréciations		539	443
Dotations aux provisions			
Autres charges		2	1
Total des charges d'exploitation		72 793	76 533
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 574	(5 250)
Produits financiers		39	67
Produits exceptionnels			
Charges financières		62	145
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE ou PERTE		2 551	(5 328)
RESULTAT FISCAL		Col. 1	Col. 2
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			
Provisions non déductibles			
Impôts et taxes non déductibles			
Réintégrations diverses			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage entreprises de transport maritime			
Exonérations ou abattement sur le bénéfice			
Déductions diverses			
RESULTAT FISCAL avant imputation des déficits antérieurs (Bénéfice col.1-Déficit col.2)		2 551	
Déficit de l'exercice reporté en arrière			
Déficits antérieurs reportables			2 551
RESULTAT FISCAL après imputation des déficits (Bénéfice col.1-Déficit col.2)			

Etats financiers au 30/04/2023

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **15 722 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **75 406 euros** et un total **charges** de **72 855 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **2 551 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/05/2022** et finit le **30/04/2023**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations - Amortissements

Etat exprimé en euros

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 30/04/2023
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	7 194			7 194
Installations générales, agencements et divers	11 569			11 569
Matériel de transport	6 021			6 021
Autres immobilisations corporelles	4 638			4 638
Immobilisations financières				
TOTAL GENERAL	29 422			29 422

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 30/04/2023
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	7 194			7 194
Installations générales, agencements et divers	10 874	150		11 024
Matériel de transport	6 021			6 021
Autres immobilisations corporelles	3 915	389		4 304
TOTAL GENERAL	28 003	539		28 542

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		30/04/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	50	50	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	328	328	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	42	42	
TOTAL DES CREANCES		420	420	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		30/04/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	7 526	7 526		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés				
	Personnel et comptes rattachés	3 029	3 029		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 071	2 071		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	3 030	3 030		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	402	402		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	52	52		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		16 110	16 110		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2 474)			
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		52			

Capital social

Etat exprimé en euros

30/04/2023

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	100,00	20,0000	2 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	100,00	20,0000	2 000,00

EURL 4 PATTES PARADISE
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 2 000.- euros
Siège social : 15 ESPACE CENTRE VILLAGE
68490 CHALAMPE
RCS MULHOUSE 452 906 944

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 SEPTEMBRE 2023

AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1 122.84- euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 551.34 euros
Solde antérieur	-5 327.60 euros
Solde	-2 776.26 euros

En comptes de report à nouveau.

Ainsi, le compte « Report à Nouveau » s'élève à – 2 776.26- euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La gérante



EURL 4 PATTES PARADISE
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 2 000.- euros
Siège social : 15 ESPACE CENTRE VILLAGE
68490 CHALAMPE
RCS MULHOUSE 452 906 944

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois,

Le 15 septembre,

à 15 heures,

l'associée unique de la société 4 PATTES PARADISE, Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 2 000.- euros, s'est réuni 15 Espace centre village – 68490 CHALAMPE, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Madame KUENTZ Aurore, propriétaire de 100 parts

Madame KUENTZ Aurore préside la séance en qualité de gérante associée.

La gérante constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis la gérante rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion de la gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2023 ;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- Le texte des projets de résolutions soumises à l'Assemblée.

La gérante déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La gérante présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, établis par la gérance.

Puis, la gérante déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la gérante met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2023, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 2 551,34 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 551,34 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 551,34 euros
Solde antérieur	-5 327,60 euros
Solde	-2 776,26 euros

En comptes de report à nouveau.

Ainsi, le compte « Report à Nouveau » s'élève à -2 776,26 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des parts ayant droit de vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérante et les associés.

Madame KUENTZ Aurore



EURL 4 PATTES PARADISE
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 2 000.- euros
Siège social : 15 ESPACE CENTRE VILLAGE
68490 CHALAMPE
RCS MULHOUSE 452 906 944

**RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR
L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2023

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions des articles L. 223-19 du Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

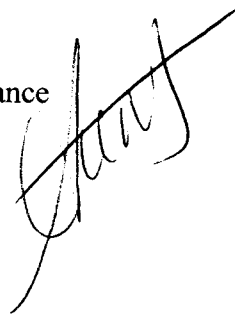
Convention conclue entre la Société et Madame Aurore KUENTZ :

Les traitements et salaires de Madame KUENTZ durant l'exercice s'élèvent à 12 100.-euros.

Les cotisations sociales affectées à ces rémunérations ont été prise en charge par la EURL 4 PATTES PARADISE.

RSI/URSSAF Exploitant	1 863- euros
GIEPS	1 731- euros
AGIPI Retraite/Prévoyance	<u>2 565- euros</u>
Total	6 159- euros

La gérance



EURL 4 PATTES PARADISE
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
Au capital de 2 000.- euros
Siège social : 15 ESPACE CENTRE VILLAGE
68490 CHALAMPE
RCS MULHOUSE 452 906 944

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 SEPTEMBRE 2023

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 avril 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 30 avril 2023, notre chiffre d'affaires a progressé en passant de 71 278.- euros à 74 637.- euros.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'objectif pour l'exercice ouvert le 1^{er} mai 2023 est de conforter notre niveau d'activité.

- Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

- Activités en matière de recherche et développement

Nous vous précisons que nous n'avons engagé aucune dépense en matière de recherche et développement.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

- Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Notre société s'est mise en conformité avec la réglementation comptable en vigueur.

Nous vous présentons les données chiffrées de l'exercice en exerçant un comparatif par rapport au précédent.

Au cours de l'exercice clos le 30 avril 2023, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 74 637.- euros contre 71 278.- euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 4.71%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 75 367.- euros au 30 avril 2023 contre 71 284.- euros au 30 avril 2022.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 72 793.- euros contre 76 533.- euros l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à - 2 574.- euros contre -5 250.- euros au 30 avril 2022.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 33 192.- euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 7 358.- euros.

Compte tenu d'un résultat financier de -23.- euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 2 551.- euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 0.- euros,
- de l'impôt sur les bénéfices de 0.- euros

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 2 551.- euros.

Au 30 avril 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 15 722.- euros.

- Affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de - euros de la manière suivante.

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 2 551.34- euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 551.34 euros
Solde antérieur	-5 327.60 euros
Solde	-2 776.26 euros

En comptes de report à nouveau.

Ainsi, le compte « Report à Nouveau » s'élève à – 2 776.26- euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

La gérante

